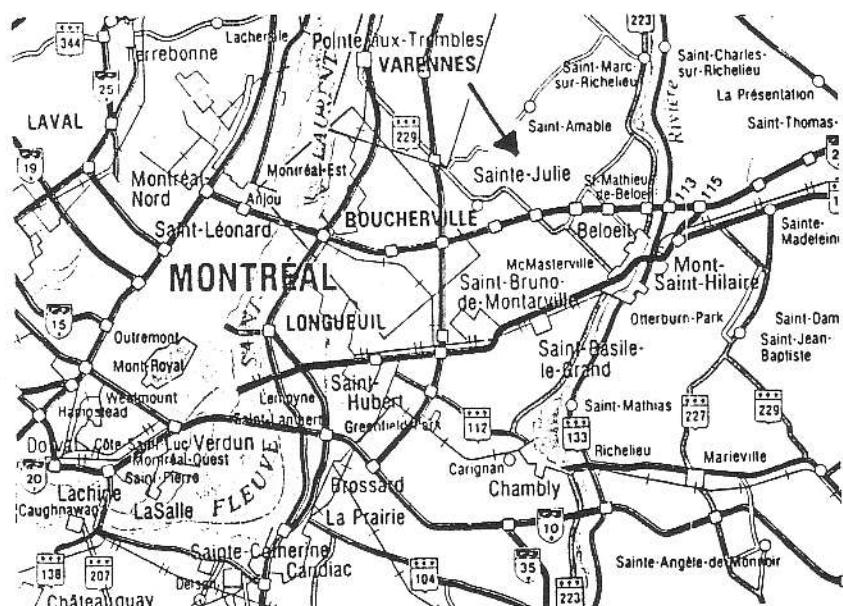


L'histoire postale du Domaine des Hauts-Bois

MICHEL GAGNÉ



L'origine du Domaine des Hauts-Bois

Rédiger l'histoire postale d'un village, d'une ville ou d'un comté n'est pas toujours chose facile, principalement dans le cas où les archives sont inexistantes. Il arrive toutefois qu'en certaines occasions une collaboration de la part de personnes associées de près ou de loin à la poste locale, nous soit d'un grand secours. C'est le cas qui s'est présenté pour un secteur de la ville de Sainte-Julie-de-Verchères, à quelque vingt kilomètres de Montréal, sur la rive sud.

Il s'agit bien d'un secteur en particulier car en effet la ville de Sainte-Julie est scindée en deux parties par la route Transcanadienne qui la traverse de part en part (Figure 1). D'un côté nous retrouvons Sainte-Julie et de l'autre, le Domaine des Hauts-Bois. Bien qu'il s'agisse de la même ville, le caractère postal des deux secteurs est différent et chacun a son autonomie propre.

Le secteur étudié ici est celui du Domaine des Hauts-Bois. Son cas est très particulier principalement en ce qui a trait à son histoire postale. Disons, en premier

lieu, que le Domaine des Hauts-Bois n'est pas une ville comme telle. Il s'agit d'une compagnie privée qui fut créée en 1963, sous le nom de Domaine des Hauts-Bois du Mont-Bruno Inc., par M. Edmour J. Harvey. Cette compagnie était propriétaire d'une vaste partie du territoire qui constituait Sainte-Julie, plus précisément de quatre-vingts millions de pieds carrés. Elle n'a pour but que de diviser ses nombreuses terres en lots afin de procéder à des développements domiciliaires. La compagnie n'est concernée que par la seule spéculation; tout ce qui à trait à la politique ou à la juridiction municipale telle que l'administration, les taxes, les améliorations locales, relèvent de Sainte-Julie. Le Domaine des Hauts-Bois est donc une compagnie à but lucratif.

En 1975, la compagnie modifiait son statut et prenait son nom actuel de Domaine des Hauts-Bois Inc. Les mots MONT-BRUNO furent rayés afin d'éviter la confusion avec la ville limitrophe de Saint-Bruno-de-Montarville; et que le mont qui s'y trouve porte aussi le nom de Mont Saint-Bruno. Voilà pour ce qui est du nom de cette partie de Sainte-Julie.

Nouvelles orientations

Depuis déjà quelques années, les résidants du Domaine des Hauts-Bois avaient été prévenus d'un éventuel changement dans les affaires postales mais sans plus de précisions. Les rumeurs annonçaient la fermeture prochaine du bureau de poste comme une épée de Damoclès. Mais voilà qu'au cours de l'été 1987, les Postes canadiennes passaient aux actes et annonçaient officiellement la fermeture du bureau de poste du Domaine des Hauts-Bois pour le début de l'automne.

Figure 2 - Emplacement du premier bureau de poste qui était situé à l'intersection du Boulevard des Hauts-Bois et de la rue Gilles-Vigneault.



La nouvelle crée beaucoup de remous dans la région immédiate du Domaine. La fermeture d'un bureau de poste est toujours un événement marquant de l'histoire postale d'une localité. Ce fait a éveillé mon intérêt et m'a incité à mettre à jour l'histoire de la poste du Domaine des Hauts-Bois. Mais comme vous le constaterez, il ne s'agit que d'un chapitre. L'histoire, quant à elle, poursuit son cours

Premier bureau de poste

Sur le plan postal, nous pouvons affirmer que son existence fut de courte durée. Ses origines remontent au 16 janvier 1973 alors que le premier bureau de poste était ouvert dans le magasin général de la famille Marcoux. À cette époque, le Domaine était en pleine phase de développement et seulement un petit comptoir suffisait pour répondre aux besoins de la population. Mais comme nous l'avons vu précédemment, le Domaine vit le jour officiellement en 1963. Durant la période de 1963 à 1973, le service postal était offert par le bureau de poste situé dans le village de Sainte-Julie. Toutefois, la population du Domaine était desservie au moyen des boîtes multiples, communément appelées «boîtes vertes».

Puis vint l'ère de l'exode vers les banlieues, ce quiaida considérablement la corporation à se développer. Pour répondre aux besoins sans cesse grandissants de la population, et à cause de son éloignement par rapport

au village, les autorités postales favorisèrent l'ouverture d'un bureau de poste au nom du *Domaine des Hauts-Bois*. Le premier maître de poste fut Madame Louise Marcoux qui laissera sa marque dans l'histoire postale du Domaine.

Bientôt l'arrivée massive força les autorités postales et la corporation à procéder à une nouvelle planification de leurs services. Le magasin général dut faire place au modernisme et plier l'échine devant les démolisseurs en 1976. Aujourd'hui, nous y retrouvons des immeubles résidentiels qui sont situés sur le boulevard des Hauts-Bois à l'intersection de la rue Gilles-Vigneault (Figure 2).

Les 2e et 3e bureaux de poste

À l'automne, un premier centre commercial était inauguré. Parmi les commerces, un petit emplacement occupé par une charcuterie et une pâtisserie, et ayant pour nom *Au coin du Gourmet*, fut désigné comme le nouveau site du bureau de poste. Il était situé au 97 Chemin des Hauts-Bois, aujourd'hui devenu boulevard, et fait partie du Centre commercial Sainte-Julie (Figure 3). Madame Marcoux fut à nouveau nommée maître de poste.

Devenant de plus en plus exigu, l'espace réservé aux activités postales ne répondaient plus maintenant aux critères d'efficacité. La population s'accroissant réguliè-



Figure 3 - Le commerce *Au Coin du Gourmet* abrita le second bureau de poste tandis que le troisième bureau fut exploité dans le local adjacent.

rement, les Postes canadiennes éprouvent maintenant une situation difficile. Une relocalisation devient imminente mais il faut éviter de trouver une solution qui deviendrait vite désuète. Trois solutions sont alors envisagées dont celle de la construction de leur propre bâtiment, une nouvelle relocalisation et le rapatriement des affaires postales au bureau de Sainte-Julie.

Cette dernière hypothèse ne sera pas retenue et la construction étant considérée comme ultime solution, c'est par le moyen d'une location que les postes décidèrent de répondre à leurs besoins. On ne doit pas oublier que c'est vers les années 1976 qu'un nouveau fléau vint s'abattre sur les sociétés, et qui a pour nom l'inflation. Ce mot prit de plus en plus de place dans le langage courant et créa un certain remous chez les investisseurs. De plus en plus, des actions draconiennes étaient prises afin de contrer les hausses



Figure 4 - Vue d'ensemble du troisième bureau de poste du Domaine des Hauts-Bois.

incessantes et réduire les dépenses.

C'est à ce moment que la solution de rechange s'offrit aux Postes canadiennes. Un local situé tout à côté, au numéro civique 99, venait de se libérer (Figure 3). Sa

superficie était d'environ 375 pieds carrés (Figure 4). Le transfert des activités s'effectua au cours du mois de février 1980. Encore une fois, c'est Madame Louise Marcoux qui procéda aux destinées du troisième bureau de poste du Domaine des Hauts-Bois. Elle occupera cette fonction jusqu'en juin 1984 alors qu'elle sera remplacée par Madame Ginette Gauthier. Environ deux ans plus tard, soit en septembre 1986, elle cédera sa place à Madame Nicole Ravary, qui exerce cette fonction au moment d'établir de cette recherche, et ce jusqu'à la fermeture définitive du bureau le 25 septembre 1987.

La relève du courrier à partir des boîtes traditionnelles se faisait de façon régulière au cours de la journée. Le courrier ramassé était accumulé au bureau de poste et seulement un départ était prévu pour l'Établissement de traitement des lettres (ETL) de Brossard. En fin de journée, soit vers 17 heures, les lettres postées étaient oblitérées mécaniquement puis acheminées vers Brossard par un courrier de Postes Canada. Toutefois, il semble qu'au cours de l'histoire du bureau de poste, l'heure de levée ait connu des changements car nous avons pris connaissance de l'existence d'une levée à 11 am, datée du 6 mars 1982, soit au cours du mandat de Madame Marcoux.

Fermeture du bureau de poste

Dans un entretien avec la maîtresse de poste, Madame Ravary, en mai 1987, celle-ci me faisait part de l'appréhension qu'avaient les employés de l'éventuelle fermeture du bureau de poste du Domaine des Hauts-Bois. À cette époque, selon Madame Ravary, l'existence même du bureau était fortement compromise.

En effet, selon ses dires, depuis plusieurs années les autorités envisageaient sa fermeture. Les restrictions budgétaires accompagnées du fait que deux bureaux officiels coexistaient à l'intérieur d'une même ville de cette dimension, ne favorisaient certes pas une exploitation rentable.

Puis la décision est enfin prise; au mois de juillet 1987 les employés et la population sont avisés, dans un premier communiqué, que le bureau de poste du secteur sud, celui du Domaine des Hauts-Bois, cessera ses activités définitivement le 30 septembre 1987. Bien qu'on s'y attendait, la décision fut difficile à accepter. Selon le point de vue de la Société canadienne des postes, il n'était plus acceptable d'avoir deux bureaux de poste dans une agglomération comme celle de Sainte-Julie. D'ailleurs, la restructuration globale créera

une situation semblable dans plusieurs autres municipalités de la province.

Selon la Société, la décision a pour effet de réduire un perpétuel déficit. Elle soutient principalement que la clientèle ne subira plus les inconvénients d'une file d'attente pour récupérer le courrier et que cette décision améliorera le service postal au Domaine des Hauts-Bois. Pendant mon entretien avec Madame Ravary, j'ai constaté une activité fébrile. Effectivement, une file d'attente tenait l'employé en haleine mais le service rapide annihilait toute impatience. Je suis persuadé qu'en comparaison avec une succursale postale de grand centre urbain, une telle décision n'était pas justifiée. Il y a de l'attente aussi dans ces centres, et pourtant, la Société canadienne des postes ne parle pas de fermer ces succursales.

Les résidents doivent maintenant se rendre au bureau de poste du secteur nord situé dans la municipalité de Sainte-Julie pour certains services postaux dont nous reparlerons ultérieurement. En contrepartie, certains services sont restés au Domaine. Toutefois, ils relèvent maintenant du secteur privé. C'est une entreprise commerciale qui, au moyen d'un bureau auxiliaire, offre les principaux services à la population du Domaine.

Dans le but évident d'amoindrir les contrecoups, la Société procéda à diverses rencontres d'informations. Mais les opinions restaient partagées et suscitaient diverses réactions. Un sondage effectué après l'annonce de la fermeture, à savoir si la population était en faveur de la fermeture du bureau de poste, permit d'établir ces différences d'opinions. En général, elles allaient de la totale indifférence aux critiques les plus acerbes, tout en retenant la compréhension et l'acceptation du changement.

Certains événements sont toutefois venus modifier l'échéance prévue initialement. La date du 30 septembre 1987 avait été avancée mais le déclenchement de la grève par les postiers à cette date força la Société à devancer la fermeture. Le bureau ferma définitivement ses portes le vendredi 25 septembre. Cependant, les résidants du Domaine des Hauts-Bois ne sont pas laissés sans service; ils doivent maintenant s'adapter à la nouvelle formule préconisée par la Société canadienne des postes.

Ouverture d'un bureau de poste

Comme la fermeture du bureau de poste fut devancée, il en fut de même pour l'ouverture du bureau auxiliaire qui remplace le bureau traditionnel. Son ou-



Figure 5 -
Le bureau
auxiliaire
No 1 fut en
opération
dans le
commerce
Le Proprio
du centre
commercial
Les Halles
du Domai-
ne, du 28
septembre
1987 au 1er
août 1989.

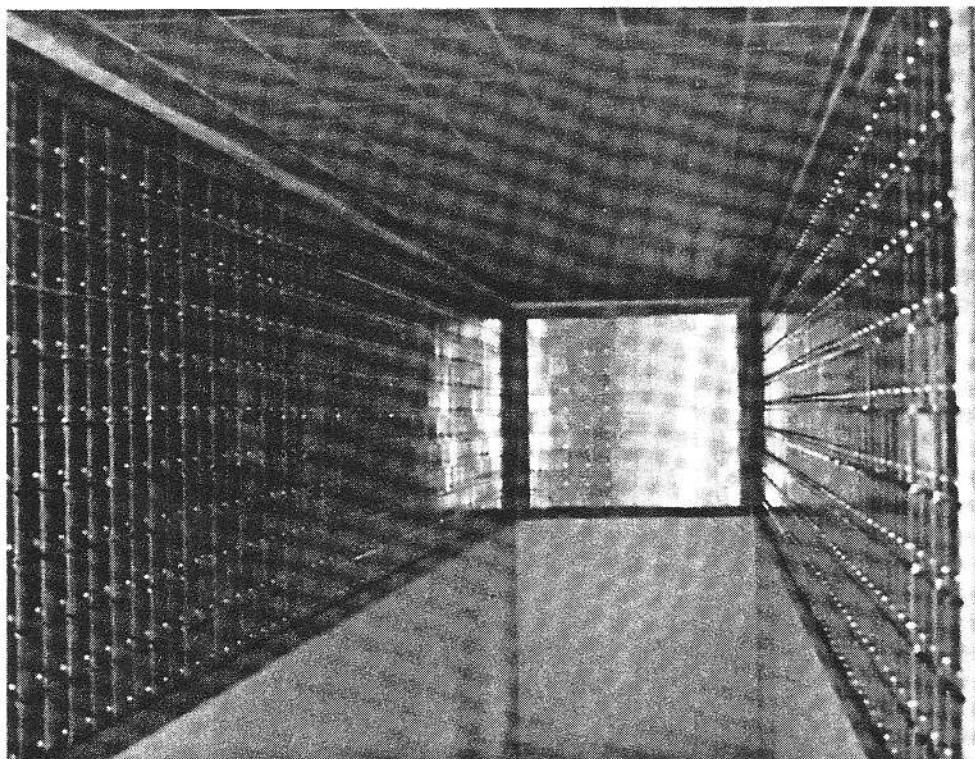


Figure 6 -
Les 1600 ca-
ses posta-
les du Do-
maine des
Hauts-Bois
desservent
la popula-
tion à partir
du même
centre com-
mercial.
Elles sont
situées à
quelques
dizaines de
mètres du
nouveau
comptoir
postal.

verture était prévue pour le 1er octobre mais eut lieu le 28 septembre même si le répertoire alphabétique des bureaux de poste du Canada, publié par la Division,

cite le 21 septembre. Son implantation chambarde les habitudes de la population mais offre, d'autre part, un service amélioré.

Le premier bureau auxiliaire sur le territoire du Domaine, qui porte incidemment le nom de Bureau Auxiliaire No.1, est situé au dépanneur *LE PROPRIO* qui fait partie du centre commercial *Les Halles du Domaine* (Figure 5) et est situé au 1950 Chemin du Fer à Cheval. Le comptoir privé offre des heures de service s'échelonnant de 8 heures à 21 heures du lundi au vendredi et de 8 heures à 17 heures le samedi. Cependant le comptoir n'offre pas les services par compteurs, la livraison de circulaires en grandes quantités et la poste prioritaire. Pour bénéficier de ces services, les gens doivent se rendre au bureau de poste de Sainte-Julie.

Maintenant, en ce qui concerne le courrier proprement dit, les usagers bénéficient dorénavant d'un centre de cases postales, installé également aux Halles du Domaine (Figure 6). Les résidants peuvent récupérer leur courrier sept jours par semaine, 24 heures par jour. Ces cases, au nombre de 1600, sont offertes gratuitement et sont du type B, ce qui permet de recevoir des livres et de petits colis. Ce service remplace celui de la poste restante pour les clients qui devaient prendre leur courrier au bureau de poste précédent.

L'ouverture de ces cases ne s'effectua pas sans créer un certain mécontentement parmi la population du secteur nord, c'est-à-dire de Sainte-Julie même. La raison vient du fait que le bureau de poste de ce secteur est situé dans le village de Sainte-Julie et que les détenteurs de cases doivent acquitter une facture annuelle afin de conserver le privilège d'utiliser ces cases postales tandis que les résidants du Domaine bénéficient du même service gratuitement.

Toutefois, la majeure partie du secteur nord est desservie par les traditionnelles boîtes vertes où le service de distribution du courrier est gratuit. Mais la population,

exaspérée par ce service, réclame la gratuité des cases postales au bureau central.

Quant aux résidants des immeubles de six logements et plus, un entrepreneur privé fait la livraison à domicile dans les batteries de cases déjà installées à cet effet. Avec son nouveau statut de bureau auxiliaire, le Domaine des Hauts-Bois relève maintenant du bureau nord, soit celui de Sainte-Julie.

Le courrier qui, jusqu'en juin 1987, provenait de l'ETL de Brossard est maintenant dirigé vers ce bureau par celui de Saint-Laurent. Il a toujours la responsabilité de la traiter et de le faire parvenir au Domaine. Il est, en somme, totalement dépendant du bureau de Sainte-Julie, étant supervisé par le maître de poste, M. Jacques Nadeau.

Les marques postales

Les recherches effectuées pour retracer les toutes premières marques postales du Domaine donnent des résultats assez concluants. Même s'il n'existe

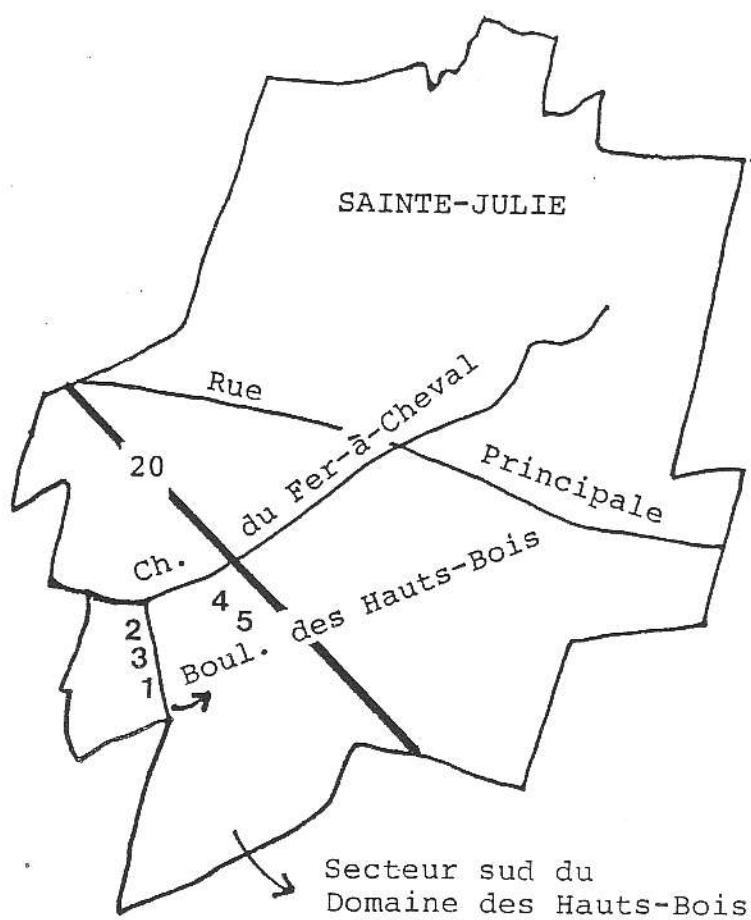


Figure 1 - Carte indiquant l'emplacement des trois premiers bureaux de poste du Domaine des Hauts-Bois par rapport à l'ensemble du territoire de Sainte-Julie-de-Vercières. Le numéro 4 indique l'emplacement du bureau auxiliaire ouvert le 28 septembre 1987. Le numéro 5 identifie le comptoir postal le 1er août 1989.

		To be filled in by office of origin — A remplir par le bureau d'origine 58	
Mailed at the Post Office of Déposé au bureau de poste de	WESTMOUNT		
On / le	MAR 30 1973	under Registered no. sous le n° de recommandation	16010
Name of Addressee Nom du destinataire	GERARD POIRIER,		
No. and St., P.O. Box or R.R. No., Apt. No.	16 Pierre D'Iberville		
N° et rue ou casé postale; n° de R.R. ou d'appartement			
City - Ville	Province	Postal CODE Postal	
Ste. Julie, Vercheres			
To be completed at office of destination — A compléter à destination		Date stamp of office of delivery	
(1) I acknowledge that this registered article was delivered on Je déclare que l'envoi recommandé susmentionné a été fiduciairement livré le		15	
Signature of addressee OR authorized representative Signature du destinataire OU de son représentant		E. Poier	
Signature of Postmaster at office of delivery Signature de l'agent du bureau destinataire		ICI	
(1) This advice should be signed by the addressee or authorized representative or if the regulations of the country of destination so provide, by the Postmaster of the delivery office and returned by first mail to address shown on other side.		(1) Cet avis doit être signé par le des- tinataire ou son représentant ou, si le règlement du pays de destination le comporte, par l'agent du bureau des- tinataire, et renvoyé par le premier cour- rier à l'adresse indiquée au recto.	
		Timbre à date du bureau destinataire	

pas de fiche historique pour ce bureau de poste, il nous fut possible d'en connaître la date d'ouverture: le 16 janvier 1973.

L'illustration numéro 7 montre la première date d'utilisation connue, soit le 4 avril 1973. Cet avis de réception nous permet également de relever plusieurs détails intéressants. Nous y observons la signature de la première maîtresse de poste, Madame Louise Marcoux. L'oblitération, en plus de nous révéler la première date connue, nous livre le numéro d'identification du bureau de poste à son ouverture: le 15580.

Cette marque postale est communément appelée M.O.O.N. Rappelons qu'il en existait deux types: l'un étant identifié avec quatre chiffres, l'autre avec cinq chiffres. Le premier type signifiait que le bureau était comptable, alors que le second correspondait à un bureau non comptable. L'emploi de ce numéro financier fut certainement de courte durée puisque depuis le début des années 1970, une restructuration était en cours et un nouveau système d'identification à six chiffres s'implantait graduellement. Ce nouveau système est aujourd'hui connu sous le nom de P.O.C.O.N.

La marque postale suivante nous vient du troisième bureau de poste et il s'agit d'une oblitération mécanique provenant de la machine IPS de la première génération qui est en usage depuis 1970 (Figure 8). Cette machine est actionnée manuellement par l'employé qui doit redresser lui-même le courrier. Dans le présent

cas, il s'agit d'un modèle HD2 de la compagnie International Peripheral System Company.

L'illustration numéro 9 offre un exemple de l'oblitération obtenue par cette machine. Deux détails intéressants valent la peine d'être mentionnés; le premier concerne l'orthographe du mot *Haut* qui doit s'écrire obligatoirement avec un *S*. Le deuxième détail concerne l'heure indiquée à l'intérieur du dateur. Quatre heures de levée de courrier ont été répertoriées: 11-AM, 12-AM, 12-PM et 5-PM. La première date d'utilisation connue de cette marque postale, selon la liste des bureaux où une machine IPS a été utilisée et que l'on retrouve dans l'Opus V des Cahiers de l'Académie, est le 26 février 1982.

La figure 10 montre un exemplaire de ces différentes heures. Nous retrouvons également des oblitérations mécaniques provenant de compagnies installées au Domaine des Hauts-Bois. La figure 11 nous montre un échantillon du type 25, selon la numérotation du 1984 Canada Meter & Permit Postage Stamps Specialized Catalogue.

Toujours dans le cadre du troisième bureau de poste, nous retrouvons trois oblitérations du type carré portant le numéro financier de l'établissement: 191132. Elles renferment un numéro qui lui confère un caractère propre. Chacun des trois employés qui oeuvraient au sein de ce bureau possédait sa propre oblitération. Il existait également deux autres tampons identifiés au

Figure 7 - La première date d'utilisation connue d'une oblitération du bureau de poste du Domaine des Hauts-Bois est le 4 avril 1973.

Figure 8 - Machine oblitérante, modèle HD2, de la compagnie International Peripheral System Co., qui était en usage au bureau de poste du Domaine des Hauts-Bois.

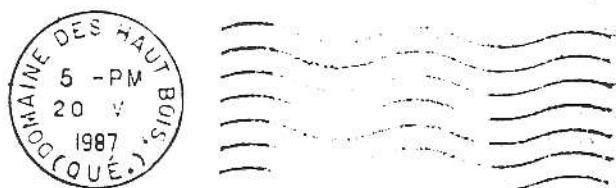
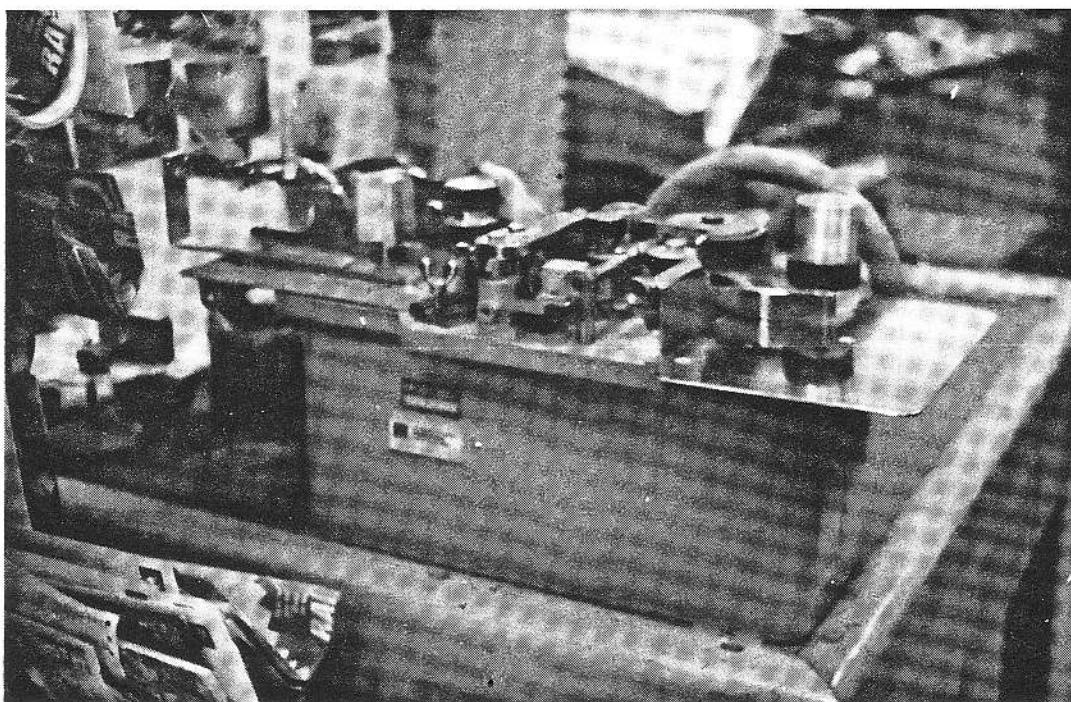


Figure 9 - Oblitération mécanique obtenue par la machine IPS de la première génération.

Domaine des Hauts-Bois: la marque de recommandation et la marque circulaire (Figure 12).

Maintenant les seules marques postales disponibles au Domaine des Hauts-Bois sont issues du bureau auxiliaire. Elles sont au nombre de deux: celle de la recommandation et celle du numéro financier. Il est à remarquer qu'elles portent maintenant la mention de bureau auxiliaire No.1, et qu'un nouveau numéro financier lui a été assigné, soit le 284386 (Figure 13).

L'illustration numéro 14 présente un élément important du transport du courrier recommandé à partir du bureau auxiliaire du Domaine des Hauts-Bois. Suivons ensemble le cheminement de ce pli. Le 29 septembre 1987, qui, soit dit en passant, se trouvait être la veille

du déclenchement de la grève par les postiers, la lettre recommandée était oblitérée avec le numéro financier du bureau auxiliaire No 1 (284386), puis acheminée au bureau de Sainte-Julie-de-Verchères, où elle fut de nouveau oblitérée avec la marque carrée du numéro financier (275433). La même journée, la lettre était dirigée à Sorel, où une marque circulaire de courrier recommandé fait foi de son arrivée.

Pour ceux qui connaissent la géographie de la région, il peut sembler incompréhensible que le courrier expédié de Sainte-Julie à destination de Boucherville, dont la distance est d'environ quinze kilomètres, transite vers Sorel pour le situer à plus de cinquante kilomètres de son point de livraison. Cette situation est tout simplement causée par la restructuration du territoire. En effet, depuis le mois de juillet 1987, le bureau de poste de Sainte-Julie-de-Verchères relève du bureau de Sorel, en remplacement de celui de l'Établissement du traitement des lettres de Brossard fermé le mois précédent.

Ce changement a pour effet de modifier considérablement le trajet initial. Une fois contrôlé au bureau de Sorel, le courrier est acheminé vers l'Établissement du traitement des lettres de Saint-Laurent. Dans le cas présent, la date du 30 septembre est celle de son arrivée. Une oblitération circulaire de recommandation

LES CAHIERS-OPUS VII

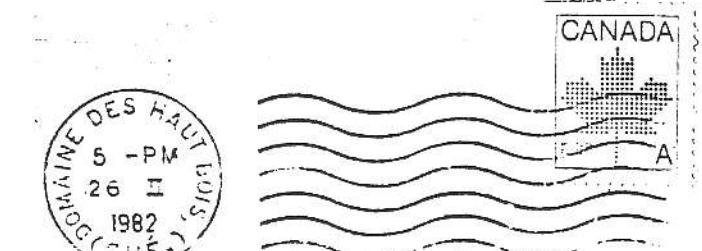
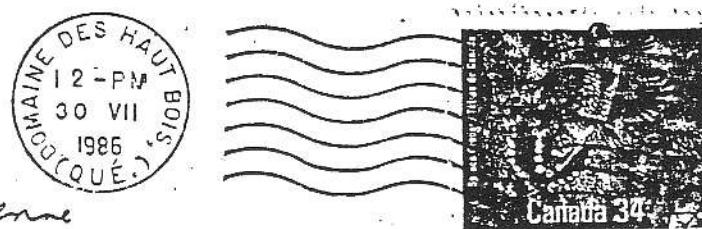
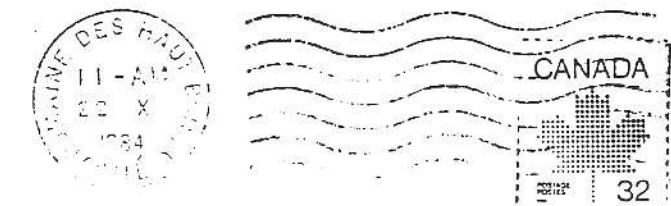
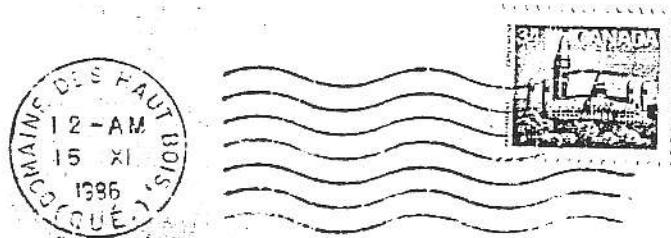


Figure 10 - Marques postales mécaniques montrant les différentes heures de levée du courrier au bureau de poste du Domaine des Hauts-Bois.

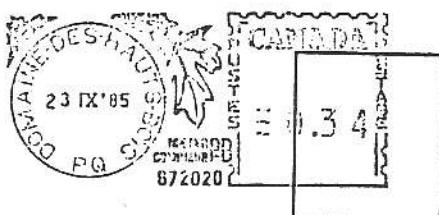


Figure 11 - Exemple du compteur du type 25 utilisé commercialement. À remarquer l'orthographe correcte du nom.

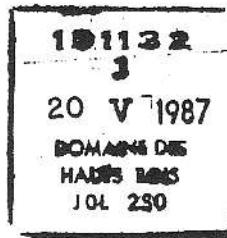
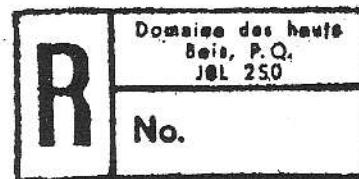


Figure 12 - Cinq marques postales appliquées manuellement étaient disponibles au dernier bureau de poste du Domaine des Hauts-Bois. Les oblitérations carrées étaient personnelles à chacun des employés.

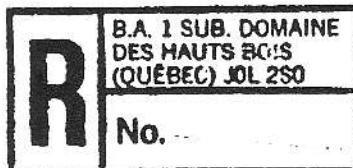
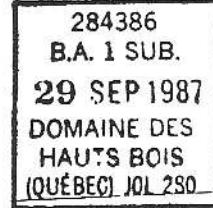
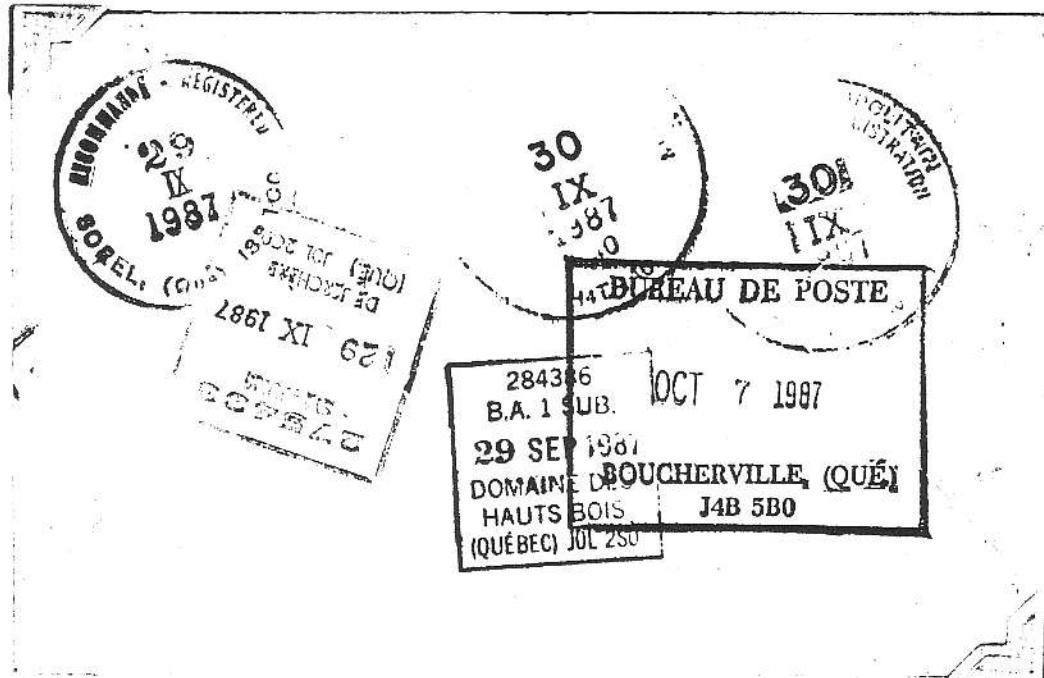


Figure 13 - Nouvelles oblitérations en usage au bureau auxiliaire du Domaine. Un numéro d'identification différent lui fut attribué en vertu de son nouveau statut.

Figure 14 - Trajet parcouru par une lettre recommandée n'ayant pourtant qu'une quinzaine de kilomètres à parcourir. Ce pli montre les désagréments engendrés par la restructuration territoriale effectuée par la Société canadienne des postes.



en fait foi. Puis, de là, la lettre est dirigée vers le bureau de poste de la localité désignée, en l'occurrence Boucherville.

Une marque postale de forme rectangulaire de cette dernière ville confirme qu'elle y fut traitée le 7 octobre. Mais à cause du type de grève qui sévissait, tantôt rotative, tantôt générale, il est difficile d'attribuer la lenteur à un établissement en particulier. Quoiqu'il en soit, la lettre fut livrée le lendemain 8 octobre.

Le drame écologique de Saint-Basile-le-Grand

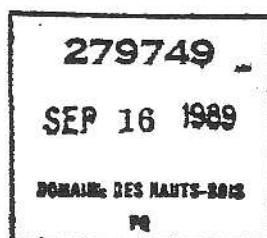
Dans la soirée du 23 août 1988, un incendie fait rage dans un dépôt de déchets toxiques (B.P.C.) à Saint-Basile-le-Grand. Quelques minutes plus tard, l'évacuation des résidants dans un rayon d'un kilomètre est ordonnée.

Le lendemain matin un épais nuage recouvre la région principalement le secteur du Domaine des Hauts-Bois. Craignant un danger imminent pour la santé de la population, les autorités gouvernementales décident de faire évacuer un secteur du Domaine. Quelque six cents citoyens sont touchés par cette décision. Le cauchemar durera deux semaines et trois jours. Il prendra fin le 10 septembre, avec la réintégration des quartiers évacués. Durant cette période, le bureau auxiliaire No 1 du Domaine des Hauts-Bois resta ouvert et toutes les activités postales y furent maintenues. Ainsi, il est donc possible de retrouver sur le marché philatélique des oblitérations produites durant cette période.

Développement de dernière heure

Peu de temps avant la publication de ce travail, de nouveaux développements dans le service postal se sont produits au Domaine des Hauts-Bois. Ces changements ne modifient en rien l'histoire détaillée

Figure 15 - Le numéro d'identification 279749 est celui du comptoir postal *Domaine des Hauts-Bois*. Le comptoir fut ouvert le 1er août 1989 dans le commerce du nettoyeur *Le Baron* du centre commercial *Les Halles du Domaine*. Il est exploité par M. Jean-Robert Fournier. Ce tampon constitue la seule marque postale disponible à ce comptoir.



précédemment mais ont seulement pour effet de faire avancer l'histoire d'un autre pas.

Nous venons de prendre connaissance que le bureau auxiliaire No 1, ouvert le 28 septembre 1987, cessa ses activités le 31 juillet 1989 après seulement un peu moins de deux ans d'activité.

Toutefois, il est remplacé par un comptoir postal désigné sous le nom de *Domaine des Hauts-Bois*. Il est situé dans le commerce du nettoyeur *Le Baron*, voisin de l'ancien bureau auxiliaire qui était alors situé au dépanneur *Le Proprio*, et qui fait aussi partie du centre commercial *Les Halles du Domaine* (Figure 15).

Ce plus récent comptoir commença ses activités le 1er août 1989. Son statut est du type franchise «B» et il est desservi par le bureau de poste central de Sainte-Julie. L'exploitant du comptoir est M.Jean-Robert Fournier.

Des changements sont également à noter pour les marques postales. Maintenant il n'y a plus qu'une seule marque disponible à ce comptoir; il s'agit du nouveau numéro financier qui est devenu le 279749. Ce qui revient à dire que la traditionnelle marque recommandée de forme rectangulaire n'a pas été octroyée à ce comptoir. Pourquoi?

Tout simplement parce que la nouvelle politique des Postes, instaurée depuis juillet 1989, favorise une nouvelle procédure d'enregistrement du courrier. Au lieu d'apposer la marque de recommandation, les commis doivent désormais utiliser une étiquette conçue à cet effet. (Figure 16). Cette politique rend perplexe les historiens car elle laisse présager la disparition graduelle des marques postales.

Mais devant l'inévitable, on se doit de suivre le sillon tracé par la nouvelle technologie et composer avec cette nouvelle façon de faire. Ceci nous donne l'occasion d'étudier l'étiquette en question qui sera d'ailleurs employée dans tous les établissements postaux du pays et non seulement au comptoir postal du Domaine des Hauts-Bois.

Voyons de quoi se compose cette nouvelle étiquette de poste recommandée dont une partie est apposée au recto de l'enveloppe et l'autre rabattue au verso. Sur



Figure 16 - L'utilisation d'une étiquette auto-collante est, depuis le mois de juillet 1989, le nouveau mode d'enregistrement du courrier. Elle remplace la marque traditionnelle d'enregistrement appliquée manuellement. Nous retrouvons ce mode d'application au comptoir postal du Domaine des Hauts-Bois depuis son ouverture le 1er août 1989.

la partie avant de l'enveloppe, nous retrouvons simplement les mots *REGISTERED / RECOMMANDÉ*. À la droite de cette languette, nous retrouvons une pièce servant de reçu pour le client et dont nous reparlerons plus tard.

La portion de l'étiquette que l'on retrouve au verso est plus explicite. Elle se compose de trois sections distinctes. La première comprend la partie de couleur foncée qui demeure attachée à l'enveloppe, le code alphanumérique de la partie supérieure est disposé horizontalement et un autre disposé verticalement. Pour mieux comprendre, veuillez vous référer respectivement aux lettres A et B.

Les deuxième et troisième sections sont, pour leur part, identiques (C et D). Il s'agit de deux bandes auto-collantes comprenant toujours le même code alphanumérique. Une fois apposée sur l'enveloppe, le commis détache la partie inférieure (C ou D selon le cas) et la conserve comme pièce de référence dans le cas d'une éventuelle réclamation de la part du client.

Une fois cette opération complétée, nous en sommes maintenant à l'expédition de la lettre. À la livraison, le

facteur retire la seconde étiquette (C ou D), puis l'appose à l'endos du formulaire qui atteste que le destinataire a bien reçu l'envoi et sur lequel il doit apposer sa signature. Le code alphanumérique a été conçu pour remplir un rôle bien précis. Il facilite la recherche dans le cas où un problème pourrait survenir entre le point de départ de la lettre, ou du colis, et son point d'arrivée.

De cette façon, chaque partie, soit le bureau de poste expéditeur, le bureau de poste d'arrivée et le destinataire, possède le numéro de recommandation informatisé. Ce dernier se compose également de trois sections dont la signification est la suivante: les lettres *RN* signifient *RECOMMANDÉ* et correspondent aux chiffres 76 du cadran téléphonique. Ce numéro permet d'obtenir une ligne directe avec Ottawa dans le cas où une enquête devient nécessaire. Il s'agit toutefois d'un numéro utilitaire employé seulement par la Société canadienne des postes.

La seconde section comprend les neuf chiffres. Ce sont des numéros séquentiels sans signification particulière. Les lettres *CA* qui suivent signifient *CANADIEN*. Grâce à cette nouvelle procédure de fonctionnement et à l'introduction du système de code à barres, la Société canadienne des postes peut maintenant repérer les envois recommandés et les clients peuvent recevoir la confirmation de leur livraison en appelant le Service à la clientèle de leur division postale.

Tout ceci compose le nouveau type de courrier recommandé. Nous venons de vous entretenir sur ce type mais lorsque vous nous présenterez à votre bureau de poste, ou comptoir postal, et désirerez vous prévaloir de ce service, le commis vous demandera quel type de recommandation vous désirez utiliser. C'est qu'il en existe deux sortes: le courrier *RECOMMANDÉ*, que nous venons d'étudier, et le courrier *SÉCURITÉ*.

Le courrier *RECOMMANDÉ* se distingue par son tarif standard (3,08\$ en juillet 1989), la couleur verte de l'étiquette et les lettres *RN*. Quant au courrier *SÉCURITÉ*, son coût est plus élevé (5,08\$ en juillet 1989), son étiquette est rouge et ses premières lettres d'identification sont toujours *RR*, ce qui correspond à l'indicatif 77 du cadran téléphonique.

La hausse du tarif est justifiée, semble-t-il, par une plus grande sécurité du courrier. Celui-ci est traité de façon particulière à l'écart de tous les autres types d'envoi. Ce service est suggéré pour les envois contenant une certaine valeur.

La dernière chose à étudier concerne le reçu remis au client. Il sert de preuve dans le cas d'une éventuelle

perte du courrier. Nous y retrouvons le même code que sur les deux étiquettes détachables, à l'exception que cette fois il est uniquement numérique. Les lettres *RN* sont remplacées par les chiffres 76 et le *CA*, à la fin, est tout simplement ignoré. Un code d'accès numérique est ajouté et utilisé seulement par la Société canadienne des postes.

En dernier lieu, le commis doit apposer le timbre à date du bureau émetteur à l'endos de ce reçu. Comme nous l'avons mentionné plus tôt, cette nouvelle procédure amènera graduellement la disparition de la marque recommandée traditionnelle. C'est actuellement le cas pour le comptoir postal du *DOMAINE DES HAUTS-BOIS*.

Comme vous pouvez le constater, l'histoire postale du Domaine des Hauts-Bois, même contemporaine, renferme des éléments valables qui constituent un fond historique intéressant.

LES CAHIERS-OPUS VII**MAÎTRES DE POSTE**

Noms	Ouvertures	Fermetures
Mme Louise Marcoux	16 janvier 1973	1976
Mme Louise Marcoux	1976	février 1980
Mme Louise Marcoux	février 1980	juin 1984
Mme Ginette Gauthier	juin 1984	septembre 1986
Mme Nicole Ravary	septembre 1986	25 septembre 1987
M. Jacques Nadeau (B.A. No 1)	28 septembre 1987	31 juillet 1989

Comptoir postal *Domaine des Hauts-Bois*

Exploitant: M. Jean-Robert Fournier

Ouverture: le 1er août 1989

Références

Entrevue avec la maîtresse de poste, Mme Nicole Ravary

Archives personnelles

Fermeture du bureau de poste secteur sud, décision timbrée?, Daniel Hart, *La Relève*, le dimanche 9 août 1987, page 32.

Êtes-vous en faveur de la fermeture du bureau de poste?, Daniel Hart, *La Relève*, le dimanche 16 août 1987, page 49.

La première génération des IPS au Québec (1870-1987), Jean-Guy Dalpé, *Les Cahiers de l'Académie*, Opus V, Académie québécoise d'études philatéliques, Montréal, 1987, page K1-K8.

Répertoire alphabétique des bureaux de poste du Canada par Division, 13 décembre 1987.

Michel Gagné
Fauteuil James Chalmers